

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 FEVRIER 2021

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur GAUTHERAT Alexandre, aidé au besoin de Madame LYET Elizabeth, professeur.

22 personnes présentes dont 1 professeure invitée, Madame Renaudin

Le quorum étant atteint avec 21 membres, Monsieur le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18H15.

Monsieur le Proviseur indique que Monsieur Grosjean rejoindra le conseil plus tard.

Adoption du PV du précédent CA : adoption à l'unanimité (21 votants)

Adoption de l'ordre du jour : adoption à l'unanimité (21 votants)

1- Organisation de l'action éducative

1.1 - Ventilation de la Dotation Horaire Globalisée pour l'année 2021-2022

Monsieur le Proviseur s'excuse de la densité et de la mise en forme retenue pour présenter la DHG. Sur conseil de certains professeurs, il propose pour les années suivantes, de créer des onglets par discipline afin d'alléger la lecture. Il invite les membres du conseil à se référer au document numérique qui comporte des commentaires explicatifs dans certaines cellules.

La répartition des heures se fait selon le calcul suivant : 879 HP + 86 HSA + 18 IMP. La DHG est une enveloppe globale attribuée à un établissement, le chef d'établissement se charge de la répartir au mieux.

Monsieur le Proviseur rappelle la dotation précédente et conclut la perte de 37 heures postes (soit 2 postes) et l'augmentation de 0,5 heure supplémentaire annuelle. Les IMP servent à financer les dispositifs propres à l'établissement tels que l'accompagnement personnalisé, le tutorat, les coups de pouce, mais également la coordination des disciplines. La perte d'heures postes est la conséquence directe de la fermeture d'une division en terminale : de 8 divisions en classe de terminale avec des effectifs moindres, à 6,5 classes avec des effectifs en augmentation.

Monsieur le Proviseur continue d'expliquer plus précisément ses choix de répartition de la dotation horaire pour chaque niveau de classe. Il rappelle que les heures d'EMC se répartissent entre plusieurs disciplines pour un volume hebdomadaire de 0,5 heure par division.

M. GROSJEAN rejoint la réunion à 18H30

Les 8 divisions de seconde sont maintenues et seront pleines à la rentrée. La répartition horaire reste inchangée. Les élèves bénéficieront de quelques dédoublements (en français et mathématiques – pour les TP de physique et SVT – pour les SNT). Avec sa répartition horaire, Monsieur le Proviseur respecte le financement réel pour les classes de seconde : 286,75 heures de besoin contre 308 heures financées.

Concernant les classes de première, Monsieur le Proviseur annonce le maintien des groupes de spécialités. En effet, un sondage effectué auprès des élèves donne une tendance identique à cette année avec une augmentation du nombre d'élèves choisissant les spécialités enseignées au lycée Jacques DUHAMEL (bien que les élèves n'aient pas vécu le forum des spécialités au moment du sondage et n'aient pas été informés des contenus d'apprentissage). Il explique également qu'il y aura moins de dédoublement : par exemple, en français le dédoublement par semaine ne se fera plus que par quinzaine. Ainsi, le besoin s'élève à 248,75 heures mais avec les pondérations¹ il passe à 270,94 heures. Donc la répartition ne dépasse pas l'enveloppe allouée de 274,68 heures. Monsieur PARENT Daniel anticipe la question de l'utilisation totale des moyens en évoquant la carence pour le niveau terminale.

De nombreuses causes expliquent ce déficit d'heures : chaque spécialité nécessite 6 heures par semaine, toutes les spécialités doivent être présentées (exemple : même si 10 élèves quittent un groupe de

¹ En première et terminale, 1 heure d'enseignement effectuée compte pour 1,1 heure sur les 10 premières heures.

spécialité en fin de première, celui-ci doit rester ouvert pour les élèves restants, ceux qui gardent cet enseignement en terminale), les nouvelles options (mathématiques complémentaires, mathématiques expertes, DGEMC, ...) s'ajoutent aux nombreuses options qui ne sont pas financées (sections européennes, chinois, russe, ...). Monsieur le Proviseur rappelle que pour chaque division, 8 heures supplémentaires sont allouées. Ces 48 heures (6 div x 8h) sont toutes utilisées pour les options. De plus, il est impossible de faire tenir 6,5 divisions dans 14 groupes de spécialité, d'autant qu'en physique-chimie et en SVT, il faut doubler pour les TP. Les effectifs de certains groupes de spécialité ne sont donc pas maximaux puisque les élèves sont répartis dans 16,5 groupes. Ainsi, le besoin de 276,69 heures dépasse le financement de 262,44 heures.

La colonne ARE comporte les 9h d'association sportive que doit financer la DHG, ainsi que deux fois 0,5 heure pour le russe et la musique qui financent les déplacements² des enseignants concernés.

Monsieur le Proviseur estime la répartition horaire insuffisante pour le BTS : des effectifs trop importants dans les langues vivantes, seulement 4 heures d'anglais en première et deuxième année ; 3 heures puis 2 heures en espagnol. Des textes contraignent la répartition/dotation concernant certaines disciplines. Le besoin de 120 heures correspond presque à l'enveloppe attribuée de 119,6 heures.

De nombreuses interrogations et remarques ont été recueillies au sujet de la ventilation de la DHG :

Monsieur CASAUBON demande des précisions quant aux indications portées à droite du tableau et questionne le choix fait pour l'anglais : la suppression du poste de Monsieur BOUCHERIT et la création d'un bloc de moyens provisoires. Monsieur PARENT D. explique la compensation des 15 heures de poste de Monsieur BOUCHERIT à travers un BMP de 9 heures et le passage à mi-temps d'un professeur de philosophie permettant de gagner 9 heures sur les heures postes. Il ajoute également que si la demande de temps partiel de Madame RONZANI est accordée, il y aura besoin uniquement de 6 heures (contre 9 heures) pour un complément de service en lettres. Plusieurs BMP sont demandés pour répondre aux besoins de chaque discipline et permettre à des enseignants d'autres établissements de venir compléter leur service. En allemand, il manque des heures postes car un enseignant est à temps partiel. Concernant l'histoire-géographie, plutôt que de répartir 12 heures supplémentaires entre quatre enseignants, le chef d'établissement a préféré un BMP de 5 heures. Sur le même principe, en SVT, un BMP de 8 heures a été créé pour éviter de mobiliser 13 heures supplémentaires pour quatre enseignants (77 heures – 8 heures = 69 heures > 13 heures nécessaires pour atteindre les 82 heures de la discipline). Enfin, Monsieur le Proviseur précise que d'autres compléments de service existent déjà (musique, russe), ils n'apparaissent pas sur le document mais sont reconduits.

Monsieur le Proviseur annonce qu'une réflexion est lancée sur l'enseignement du russe, notamment son implantation dans un établissement dolois (dès lors, le russe deviendrait une LV2). Monsieur CORROTTE interroge le chef d'établissement sur une possible implantation dans le collège Maryse Bastié. Monsieur PARENT D. indique que le dossier est à l'état de projet.

Au sujet de la DHG, Monsieur CORROTTE interpelle Monsieur le Proviseur pour expliquer le choix des représentants des enseignants de voter contre celle-ci. L'équipe enseignante réunie la veille, estime insuffisante la dotation attribuée pour la rentrée prochaine avec 37 heures postes perdues soit 2 postes supprimés. A titre de comparaison, la dotation horaire rapportée par élève (rapport H/E) est de 1,19 pour le lycée Charles Nodier contre 1,24 au niveau académique. Cet indicateur place l'établissement en avant dernière position des établissements les moins dotés, le lycée Courbet de Belfort fermant la marche. Certains établissements de l'académie ont des moyens dépassant les 2 heures par élève. Le BTS est également sous doté, notamment pour les langues vivantes. Monsieur CORROTTE s'indigne de constater que les effectifs en anglais atteindront les 40 élèves pour un BTS tourisme international. Il poursuit en expliquant que la situation ne risque pas de s'arranger avec des heures postes en constante diminution au profit d'un volume d'heures supplémentaires toujours plus conséquent. Il propose quelques pistes de réflexion à mener en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'établissement (corps enseignant, administration, parents et élèves) :

² Lorsqu'un enseignant est sur un poste partagé, chaque établissement où il travaille, finance une partie de ses déplacements.

réduire l'offre de spécialisation en première et terminale ; étoffer l'offre d'enseignement en proposant un pôle technologique dans le lycée (une section STMG) ; débiter une restructuration des bâtiments composant le lycée pour éviter des dédoublements qui consomment une partie de la DHG. Monsieur CORROTTE s'inquiète également de la possible suppression du poste en arts plastiques qui devra être renouvelé d'ici la fin d'année. Le vote contre des représentants des enseignants ne porte pas sur la ventilation des heures réalisée par Monsieur le Proviseur, mais sur la dotation en elle-même, tient à préciser Monsieur CORROTTE. Il s'agit pour les enseignants de se faire entendre auprès du Rectorat pour entrer en négociation et débiter les discussions avec le chef d'établissement pour construire l'avenir du lycée : choix d'options, de spécialités, création d'une STMG, pas de dédoublement des heures d'EMC en terminale alors que la France vit un contexte difficile.

Monsieur le Proviseur répond que le ratio heure par élève est bas pour la plupart des établissements généraux. En ce qui concerne la taille des salles de sciences, le coût horaire resterait identique (2 groupes de 18 élèves) mais il y aurait une différence en termes de confort pour les enseignants et les élèves. Enfin, Monsieur PARENT D. explique qu'il a préféré mettre des moyens pour l'anglais, ne laissant de facto aucune marge pour un éventuel dédoublement en EMC.

Monsieur TISSOT souhaite savoir comment le Rectorat justifie les différences entre les établissements au sujet de l'indicateur heure attribuée par élève.

Monsieur PARENT D. lui répond que la différence se fait entre un lycée général et un lycée général et technologique. Les séries technologiques n'atteignent pas 35 élèves par division, les moyens peuvent être ventilés différemment. De plus, il prend l'exemple du financement par division pour les élèves de terminale (document structure prévisionnelle) : $38,74 \text{ heures} / 35 \text{ élèves} = 1,1$ contre $42 \text{ heures} / 30 \text{ élèves}$ (en voie technologique) = 1,4.

Monsieur CORROTTE ajoute que cette différence se construit également par rapport à un coefficient multiplicateur liée à l'IDS (en lien avec les CSP).

À la suite de la demande de Monsieur TISSOT, Monsieur le Proviseur confirme que l'IDS est réactualisé chaque année.

Monsieur CASAUBON demande s'il est en baisse, ce que confirme le chef d'établissement. Monsieur CORROTTE ajoute que cet indicateur est indexé sur la moyenne académique et donc difficile à juger, mais que le nombre de boursiers au lycée Nodier semble stable, voire un peu en baisse.

Monsieur JOURDAN intervient pour dénoncer des conditions d'enseignement de plus en plus dégradées. La baisse de la dotation est à mettre en parallèle de groupes de TP en sciences de plus en plus chargés, ce qui pose des problèmes au niveau sécuritaire.

Monsieur GAUTHERAT indique aussi qu'en EPS, l'escalade n'est plus enseignée en seconde puisqu'il est impossible, au regard des circulaires concernant l'enseignement des APPN, de maintenir un cadre sécuritaire avec des effectifs de 35 élèves. Il précise également que les cours en demi-groupe sont plutôt appréciés pour les conditions d'enseignement qu'ils offrent : certains élèves se révèlent en demi-groupe, ils osent davantage participer.

Madame PINTUREAU rappelle que les options proposées au sein de l'établissement participent à l'identité du lycée et contribuent à son rayonnement dans le bassin dolois. Bien qu'elles ne soient pas financées par la DHG, elles restent de qualité.

Monsieur CASAUBON propose de réduire le nombre d'heures en langues vivantes pour pouvoir faire cours dans des meilleures conditions, avec des effectifs réduits. Monsieur JOURDAN lui répond que l'établissement doit respecter un nombre d'heures par élève défini en langues vivantes. Monsieur le Proviseur ajoute que le lycée pourrait logiquement faire l'objet de plaintes des parents d'élèves, si le nombre d'heures n'était pas respecté.

Monsieur le Proviseur poursuit au sujet des options qui devront être repensées dans les années à venir car elles ne permettent plus d'avoir de points bonus au bac (sauf pour le latin et le grec).

Madame GIRAUD ajoute que les cumuls d'options et de certaines spécialités ne seront plus possibles.

Madame DAYT explique que certains élèves cumulent effectivement une DNL et une LV3.

Monsieur PARENT D. poursuit en mentionnant que cette situation complique énormément la construction des emplois du temps.

Monsieur CORROTTE propose de limiter l'offre des options au sein du lycée ; de réduire le nombre d'heures d'anglais pour le BTS (5 heures en demi-groupe plutôt que 6 heures en classe en entière) afin de dédoubler les groupes. Il complète en rappelant que l'ensemble des enseignants s'engagera face au Rectorat et prendra contact avec le conseil régional pour la question du bâtiment.

Léonie MARCY-VILBOURG estime que la fermeture de certaines options serait dommageable pour les élèves qui seraient dans l'obligation d'aller au lycée Jacques Duhamel.

Monsieur le Proviseur indique le maintien de toutes les options pour la rentrée prochaine mais remet en cause la viabilité de ces dispositifs sur le long terme. Il arbitrera des choix pour la rentrée 2022/2023, notamment pour des options qui concernent une dizaine d'élèves uniquement.

Roman MASSA va dans le sens des annonces du chef d'établissement en précisant qu'il convient d'abord de donner des moyens aux enseignements communs.

Madame LYET souhaite mettre en lumière les difficultés d'un enseignant qui va devoir compléter son service dans un autre établissement. Effectivement, derrière les chiffres, il y a de l'humain, des personnes qui verront leurs conditions de vie et de travail se dégrader par cette gestion comptable (qui a pourtant permis la création d'un poste fixe pour la rentrée 2020, lequel ne serait plus viable à temps plein au lycée en 2021) ; sans oublier les exigences des programmes de la réforme du lycée dont l'application nécessiterait logiquement un maintien, si ce n'est une augmentation d'heures, plutôt qu'une diminution.

Monsieur JOURDAN rebondit sur les propos de Madame LYET et explique qu'en plus du préjudice moral et humain, un enseignant en poste sur deux établissements, est un enseignant qui s'investit moins.

Monsieur CASAUBON propose qu'à l'avenir, la DHG puisse être présentée avec, pour chaque discipline, trois colonnes : la situation à N-1, N et N+1. Il serait également intéressant d'avoir des références concernant les postes des enseignants et les fluctuations des effectifs d'élèves.

Monsieur PARENT D. s'engage à faire les modifications nécessaires et tient à dire que les projections sont bonnes pour espérer une meilleure dotation pour la rentrée 2022/2023.

Monsieur TISSOT questionne le chef d'établissement sur l'impact que pourrait avoir l'ouverture d'une STMG sur la DHG.

Monsieur PARENT D. explique que cette ouverture permettrait d'éviter la fuite d'élèves en première et terminale, assurant ainsi un maintien du nombre de divisions pour tous les niveaux. Certains élèves ne craindront plus de venir en seconde pour ensuite partir en première pour le lycée Jacques Duhamel. De plus, la dotation pour la voie technologique offre une marge supplémentaire de quelques heures qui peut être ensuite redistribuée.

Monsieur MAGRIN demande au conseil de s'interroger sur le profil d'élève que nous souhaitons former au lycée Charles Nodier, un élève standardisé ou au parcours original.

Monsieur le Proviseur rappelle que le vote du conseil porte sur la répartition horaire et aucunement sur la dotation elle-même. En effet, s'il y avait une majorité contre, il faudrait refaire autrement la répartition mais avec les mêmes moyens. Il demande le vote.

Monsieur CORROTTE précise que le vote des représentants des enseignants contre la DHG s'est décidé en heure syndicale et qu'il porte exclusivement sur la dotation horaire, pas sa répartition. Ce vote représente le seul moyen de nous opposer à la dotation.

Monsieur TISSOT s'interroge sur le vote d'une répartition horaire entre des disciplines sans avoir eu au préalable la possibilité d'être écoutés et d'échanger sur la dotation globale.

Monsieur le Proviseur prend l'exemple d'un travailleur qui se plaint de ne pas gagner assez d'argent. Il doit se contenter du salaire qui lui est octroyé.

Monsieur CORROTTE comprend que dans un CA il n'est pas possible de s'opposer à la politique du Rectorat. Il propose aux représentants des enseignants de refuser le vote et rédiger un courrier explicatif au Rectorat.

Monsieur le Proviseur précise qu'en cas de vote contre, il devra refaire une répartition et convoquer un autre CA pour voter la nouvelle répartition.

Monsieur GROSJEAN ajoute que les membres du CA peuvent s'abstenir ou voter contre mais que refuser le vote n'est pas possible.

Adoption de la ventilation de la Dotation Horaire Globalisée pour l'année 2021-2022 (22 votants)

**4 votes pour
18 abstentions
0 vote contre**

Mellie HOAREAU quitte la réunion à 19H49

1.2 - Evolution du plan de continuité pédagogique

Voir annexe

Les modifications du plan de continuité pédagogique portent sur l'accueil en 100% présentiel des élèves de Terminale à compter du 25 janvier 2021. Monsieur le Proviseur justifie ce choix par rapport aux contraintes du baccalauréat et la préparation des oraux du baccalauréat. Il informe également qu'un paragraphe sera rédigé pour l'enseignement de l'EPS. Les demi-groupes d'élèves de terminale seront maintenus en EPS car les conditions liées à l'usage des vestiaires ne permettent pas d'accueillir des effectifs entiers.

Roman MASSA interroge le chef d'établissement sur un retour possible en demi-groupe pour les classes de terminale. Monsieur le Proviseur lui assure qu'il mettra tout en œuvre pour maintenir le plus longtemps possible les classes en 100% présentiel. Il remercie d'ailleurs les parents d'élèves pour la validation de ce plan lors de la Commission Hygiène et Sécurité du lycée Charles Nodier, ainsi que les agents de service qui assurent un service de restauration dans le plus strict respect du protocole sanitaire. Il précise également que faire revenir davantage d'élèves rendrait difficile la restauration scolaire qui tourne au maximum de ses capacités actuellement.

Monsieur JOURDAN demande que soit précisé dans le plan de continuité pédagogique, le maintien du dispositif « coup de pouce » pour les élèves en présentiel.

Monsieur PARENT D. n'y voit pas d'intérêt puisqu'il s'agit d'un dispositif déjà mis en place et validé. Ce plan est à destination du Rectorat.

Monsieur CASAUBON souhaite revenir sur les trois derniers paragraphes et notamment l'harmonisation de l'évaluation.

Monsieur le Proviseur lui répond que le guide pour l'harmonisation de l'évaluation émanant du ministère n'est pas encore paru. Des conseils d'enseignement seront mis en place pour permettre, à l'échelle de l'établissement, une harmonisation entre les enseignants (évaluations, modalités, répartition des coefficients).

Monsieur CASAUBON demande des précisions pour les cours dont les enseignants sont en distanciel.

Monsieur le Proviseur lui répond qu'il a obtenu du Rectorat des moyens pour les AED (0,5 ETP) afin de suivre les cours en distanciel depuis la salle de classe. Dans les faits, depuis le 01 février 2021, les élèves qui sont présents au lycée sont dans une classe, un AED se connecte sur la classe virtuelle à l'aide d'un ordinateur à disposition. Les élèves présents au lycée peuvent ainsi suivre normalement le cours, tout comme les élèves en distanciel. Ce dispositif demande des moyens, l'objectif est de le mettre en place une fois par semaine.

Madame GIRAUD demande si les services du Rectorat ont été sollicités pour une aide financière ou matérielle.

Monsieur le Proviseur adjoint lui répond en précisant que les 0,5 ETP d'aide obtenues sont attribuées pour une semaine seulement. Il faut donc les renouveler.

Madame GIRAUD souhaite revenir sur la deuxième partie du plan de continuité pédagogique : le rythme scolaire une semaine au lycée/une semaine à la maison est insuffisant. Elle propose une division matin et après-midi, les groupes inverseraient d'une semaine à l'autre.

Madame COUTURIER pose le problème des bus sur le temps du midi pour permettre aux élèves de se rendre ou de rentrer du lycée.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'en conseil pédagogique, la question avait déjà été traitée et que des difficultés se posaient pour les élèves internes par rapport à une organisation 2/3 niveaux ou système « autrichien ».

Roman MASSA propose un fonctionnement autre, fruit d'une réflexion entre les membres du CVL : les élèves choisissent une modalité d'enseignement en fonction de leurs besoins, soit 2 semaines en distanciel et 1 semaine en présentiel au lycée ; soit 2 semaines en présentiel et 1 semaine en distanciel.

Monsieur PARENT D. lui rappelle que le temps minimum requis est de 50% en présentiel selon les directives du ministère. Il émet également des doutes sur la motivation de certains élèves pour choisir le bon dispositif correspondant réellement à leurs besoins.

Roman MASSA propose de revoir la formation des demi-groupes.

Monsieur le Proviseur adjoint lui rappelle que sont étudiées quotidiennement des demandes des familles pour un retour en 100% présentiel. Il y a accord après concertation avec l'élève, les parents et l'équipe éducative.

Monsieur PARENT D. apprécie que le CVL réfléchisse à des idées pour faire évoluer positivement les conditions d'enseignement pour les élèves du lycée.

Roman MASSA tient à rappeler que le sondage du CVL à destination des élèves a révélé de nombreuses difficultés chez les élèves. Il apprécie que ses camarades aient un temps pour échanger sur leurs ressentis.

Léonie MARCY-VILBOURG déplore que le créneau parole/échange soit de 16h à 17h, peu d'élèves sont disponibles à ce moment. Elle propose de changer le créneau.

Monsieur PARENT Hervé lui explique que les contraintes d'emploi du temps rendent impossible cette requête.

Léonie MARCY-VILBOURG ajoute que les élèves ont besoin de voir des réalisations concrètes de la part du CVL au sujet de plusieurs de leurs demandes. Ils ont également besoin d'actions qui visent à les soutenir et les aider.

Monsieur le Proviseur félicite l'initiative du sondage et rappelle qu'il a communiqué auprès des élèves pour les conseiller sur la répartition de la charge de travail sur la journée.

Madame GIRAUD revient sur le problème des élèves internes pour éclaircissement.

Madame COUTURIER évoque le cas des élèves internes qui sont en distanciel, ils resteraient toute la journée en permanence.

Monsieur le Proviseur pense que ces élèves se sentiraient ciblés.

Monsieur JOURDAN complète en évoquant des difficultés matérielles à suivre les cours en distanciel en étant au lycée notamment les cours en visioconférence.

Adoption de l'évolution du plan de continuité pédagogique et du point spécifique sur l'EPS : adoption à l'unanimité (21 votants)

1.3 - Voyage scolaire RAID VTT

Voir annexe

Monsieur GROSJEAN présente le projet RAID VTT qui est reconduit depuis plusieurs années. Il s'agit d'un voyage scolaire de cinq jours sur les routes des monts d'Auvergne. Les dates définitives seront arrêtées par le chef d'établissement en fonction du contexte sanitaire. Ce projet concerne les élèves de seconde, l'inscription est facultative. Des séances d'entraînement sont organisées en amont du voyage pour identifier le niveau moteur des élèves et les préparer à un effort prolongé sur plusieurs jours.

Madame CARLES pose la question du nombre d'accompagnateurs.

Messieurs GROSJEAN & GAUTHERAT lui précisent que les activités de pleine nature sont soumises à des taux d'encadrement précis. Pour chaque groupe, deux accompagnateurs sont nécessaires, en cas de défaillance d'un des deux accompagnateurs, l'autre peut assurer la sécurité du groupe d'élèves. Ainsi, pour trois niveaux de pratique (expert-intermédiaire-débutant), six accompagnateurs sont requis et un supplémentaire pour conduire le véhicule qui accompagne le groupe entier (entretien des VTT, casse/réparation, intendance, ...).

Monsieur CASAUBON rappelle le soutien des parents d'élèves pour ce projet mais se pose la question de sa faisabilité au regard du contexte sanitaire. Il pose également la question de la pertinence de ce voyage, alors que les cours d'EPS en présentiel ont été suspendus.

Cette question est reprise et prolongée par Mme GIRAUD qui souligne, malgré le soutien indéfectible de la PEEP les années précédentes, l'impression d'un manque de cohérence dans le maintien de cette sortie, alors que tous les élèves devraient bénéficier d'une activité sportive, même minimale (ex : marche le long du canal).

Monsieur le Proviseur rappelle l'importance de maintenir des projets pour la vie de l'établissement. La faisabilité de ce voyage est également conditionnée par le contexte sanitaire. Il peut être annulé au dernier moment. Tous les participants s'engagent à respecter les gestes barrières. Le groupe sera maintenu en vase clos. En anticipant une question diverse des parents d'élèves, il invite Monsieur GAUTHERAT à expliquer les choix opérés pour l'enseignement de l'EPS.

Monsieur GAUTHERAT rappelle tout d'abord que la situation de l'EPS est inédite, jamais l'accès à un gymnase n'a été interdit en hiver. Il se défend d'avoir arbitré des choix en concertation avec l'équipe EPS et la direction de l'établissement pour permettre aux élèves de maintenir un niveau minimum d'apprentissage, certes en distanciel. Il déplore la considération portée à la discipline qui contraint certains collègues à faire des « balades » dans les rues de la ville ou à improviser un cours sur un parking. En choisissant de passer en distanciel pour l'EPS, il explique que les élèves ont la possibilité d'organiser leur travail selon la météo et la charge de travail dans les autres matières. Il indique que les enseignants ont construit un carnet d'EPS composé de feuilles d'entraînement hebdomadaire transmis à chaque élève. Il est à compléter et à rendre à l'enseignant au retour des vacances. Le travail porte sur de la course à pied, une des seules activités encore possibles au regard du protocole sanitaire EPS renforcé. Il rappelle enfin que chaque enseignant reste à disposition de ses élèves, via l'outil Pronote, pour davantage de précisions. Comptant sur une météo plus clémente, les cours d'EPS reprendront au retour des vacances d'hiver.

Adoption du voyage scolaire RAID VTT : adoption à l'unanimité (21 votants)

1.4 - Voyage scolaire RANDO TRAIL dans le Haut Jura

Voir annexe

Monsieur GROSJEAN présente le projet qui consiste à réaliser trois étapes de course à pied/marche dans le Haut-Jura entre le 05 et le 07 mai 2021 (dates prévisionnelles susceptibles d'être modifiées par le chef d'établissement en fonction du contexte sanitaire). Ce projet suit les mêmes directives que le précédent concernant le taux d'encadrement pour les activités de pleine nature. Il concerne les élèves de première et de terminale participant aux entraînements de l'AS.

Monsieur GAUTHERAT tient à rappeler que le projet a été proposé et construit par les élèves eux-mêmes. Monsieur BENAY s'est chargé d'accompagner les élèves dans leur travail.

Adoption du voyage scolaire RANDO TRAIL : adoption à l'unanimité (21 votants)

Madame CARLES quitte la réunion à 20H50

2- Fonctionnement matériel et financier

2.1 - DBM pour information

Voir annexe

2.2 - DBM pour vote

La Région Bourgogne Franche-Comté, collectivité de tutelle du lycée Charles Nodier, demande à ce que les prévisions de dépenses et de recettes du budget 2021 soient corrigées pour prendre en compte deux informations :

1- « Lors du vote du budget régional en assemblée plénière des 10 et 11 décembre 2020, il a été décidé de porter le taux de FARPI à 22,5 % des recettes SRH, au lieu de 20 % actuellement. Compte tenu du vote tardif, il est alors demandé aux établissements de prendre les mesures nécessaires pour intégrer dans leur budget 2021, ce nouveau taux par le biais d'une DBM dans le courant du 1er trimestre de l'année à venir, à transmettre obligatoirement à la collectivité de rattachement. »

2- « En ce qui concerne les taux de charges communes, la délibération relative à la politique tarifaire régionale 2021 précise en son paragraphe 5 relatif aux taux de charges communes que : "La fixation des taux de charges communes restent à la libre appréciation des conseils d'administration des établissements, dans la limite des fourchettes suivantes. Quel que soit le statut (élèves ou commensaux) et les niveaux de formation, le taux de charges communes est le même." Or votre projet de budget 2021 ne respecte pas cette préconisation puisque les taux de charges applicables aux élèves et aux commensaux diffèrent. A titre exceptionnel, le budget ne fera pas l'objet d'un règlement mais devra être modifié afin d'être conforme aux consignes régionales. Pour ce faire, vous voudrez bien faire voter lors de la prochaine séance du conseil d'administration un taux unique de charge commune pour les DP élèves et les commensaux, compris dans la fourchette fixée par la collectivité, soit entre 15% et 25%. Puis vous modifierez les ouvertures de crédits de votre budget 2021 en conséquence.»

Pour donner suites aux demandes de la collectivité régionale, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de corriger la délibération n°7-2020/2021 du 2 novembre 2020 qui décidait les taux de participation aux charges de fonctionnement (ou charges communes).

Proposition faite au CA :

Participation du service annexe d'hébergement aux charges de fonctionnement (Restauration)
- Forfaits demi-pension : 2021 : 19% / Correction : 20% (fourchette fixée par la collectivité : entre 15 et 25%)
- Forfait internat pour les élèves hébergés au lycée Duhamel de Dole : 2021 : 19% / Correction : 20%
Ce taux est appliqué sur la part qui revient au lycée Charles Nodier, soit la valeur du tarif demi-pension 5 jours selon les termes de la convention de mutualisation, et non sur la totalité du tarif de l'internat perçu.
- Elèves externes et commensaux : 2021 : 25% / Correction : 20% (fourchette fixée par la collectivité : entre 15 et 35%)

Vote DBM n°4 : proposition adoptée à l'unanimité (20 votants)

2.3 - Gestion de l'accès au restaurant scolaire et lutte contre le gaspillage alimentaire

Monsieur GROSJEAN explique que le Conseil d'administration avait validé une proposition pour changer le système du contrôle d'accès au restaurant scolaire et autoriser la mise en place d'un système de réservation des repas afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. A la suite le lycée a déposé une demande

de financement pour couvrir la charge de l'acquisition des équipements. Cette demande a été rejetée par la collectivité au vu du projet porté par le lycée bien que le Conseil d'état se soit prononcé favorablement le 20 janvier 2021 pour un usage biométrique (en s'intéressant avant tout aux intérêts en jeu). La collectivité régionale ne veut pas favoriser le développement de l'usage de la biométrie dans les lycées. *Pour mémoire, le projet d'équipement incluait un lecteur biométrique dans lequel on passe la main mais sans contact physique avec l'appareil (reconnaissance des empreintes digitales).* Les motifs avancés : le sujet est sensible juridiquement et socialement et il implique une responsabilité accrue du chef d'établissement. Il est encore trop tôt pour équiper les lycées de systèmes biométriques : le contrôle de l'accès au restaurant scolaire ne justifie pas la mise en place de ces systèmes qui présentent des risques importants pour les usagers. Les systèmes de reconnaissance faciale, des empreintes digitales... sont pour l'instant réservés à la protection d'intérêts supérieurs et quand cette étape sera passée, peut-être le contrôle d'accès biométrique pourra être exploité plus largement.

Nous avons cependant obtenu l'accord de principe de la collectivité pour bénéficier d'un financement afin de rénover toute notre installation, proposer une solution de réservation des repas au restaurant scolaire inclure un projet de contrôle d'accès à l'entrée du lycée au moyen d'un badge qui servirait également à l'accès au restaurant scolaire et qui remplacerait l'actuelle carte lycéen (projet à construire, qui renforcerait la sécurité contre les intrusions).

Madame MARECHAL, Monsieur TISSOT & Roman MASSA quittent la réunion à 21H15

Monsieur CORROTTE demande si les frais facturés par le bureau d'études sont pris en charge par la région BFC.

Monsieur GROSJEAN répond que la région peut aller jusqu'à payer les frais du bureau d'études.

3- Questions diverses

- Alternance présentiel/distanciel : Le chef d'établissement a répondu défavorablement à la proposition de Madame GIRAUD.

- Suppression de l'EPS : Monsieur GAUTHERAT a bien rappelé que l'EPS n'était pas supprimée mais se poursuit en distanciel.

- Harmonisation des évaluations : Monsieur le Proviseur a répondu que des conseils d'enseignement devraient se tenir au retour de vacances, et qu'il restait en attente du guide ministériel d'harmonisation.

- Situation des enseignants en télétravail : Monsieur PARENT D. a évoqué les expérimentations menées en début de semaine pour permettre aux élèves présents dans le lycée de suivre les cours en visio dans une salle avec l'aide d'un AED.

- Madame GIRAUD a rappelé l'intérêt de la PEEP et ses possibilités de soutien ou d'aide pour l'établissement.

La séance est levée à 21h23